

Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2021

Luxembourg, le 24 octobre 2022

En date du 24 octobre 2022, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2021. Le contrôle des comptes de l'Etat par la Cour des comptes s'effectue sur une base annuelle.

Suivant l'article 10, paragraphe (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le compte général de l'Etat « porte sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget. »

Le rapport général portant sur l'exercice 2021 comporte notamment les trois volets suivants :

- une présentation succincte des mesures adoptées dans le cadre de la pandémie du COVID-19 ;
- une analyse du résultat de l'exercice budgétaire 2021 selon la législation nationale ;
- une analyse des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2021.

A relever que le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 a été élaboré dans un contexte économique particulièrement incertain. Les incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et économique ont constitué un défi pour établir un budget prévisionnel. Selon le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2021, le Ministre des Finances avait poursuivi « une approche très prudente » pour l'élaboration du budget de l'Etat de 2021.

L'exécution du budget de l'exercice 2021, en faisant abstraction des opérations financières, se résume comme suit :

	Budget définitif 2021	Compte général 2021	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	16.738.915.603,00	19.278.709.714,71	2.539.794.111,71	15,17%
- en capital	143.445.400,00	126.340.213,47	-17.105.186,53	-11,92%
Total recettes (1)	16.882.361.003,00	19.405.049.928,18	2.522.688.925,18	14,94%
Dépenses				
- courantes	16.878.092.090,00	17.685.592.558,83	807.500.468,83	4,78%
- en capital	2.466.734.092,00	2.523.081.758,26	56.347.666,26	2,28%
Total dépenses (2)	19.344.826.182,00	20.208.674.317,09	863.848.135,09	4,47%
Excédent (1) - (2)	-2.462.465.179,00	-803.624.388,91	1.658.840.790,09	

Source chiffres : budget de l'Etat 2021, compte général 2021, tableau : Cour des comptes

Le compte général de l'exercice 2021, hors opérations financières (par exemple emprunts), affiche un déficit de 803,62 millions d'euros, alors que le budget définitif a tablé sur un excédent de dépenses de 2.462,47 millions d'euros.

La différence de 1.658,84 millions d'euros entre le résultat du compte général, hors opérations financières, et celui prévu au budget définitif de 2021, s'explique d'une part par l'augmentation des dépenses courantes qui sont supérieures de 807,50 millions d'euros par rapport aux prévisions et d'autre part par la hausse significative de 2.539,79 millions d'euros des recettes courantes. Les recettes supplémentaires proviennent notamment des impôts généraux sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Finalement, le présent rapport recense les mesures discrétionnaires adoptées par le Gouvernement en vue d'atténuer les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie du COVID-19 sur le Grand-

Duché. Dans ce contexte, la Cour réitère la recommandation formulée dans son rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2020 ainsi que dans son avis sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2022 préconisant la formalisation du suivi et de l'évaluation des mesures discrétionnaires lors du dépôt des comptes généraux de l'Etat, des Programmes de stabilité et de croissance et/ou lors de la présentation du budget de l'Etat.

Le rapport général de la Cour est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : [www.cour-des-comptes.lu](http://www.cour-des-comptes.lu).

---

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé de cinq membres, à savoir :

Marc Gengler, Président

Patrick Graffé, Vice-président

Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.

Contact avec les médias :

Marc Gengler, Président

Tél. : 47 44 56 – 202

[marc.gengler@cc.etat.lu](mailto:marc.gengler@cc.etat.lu)